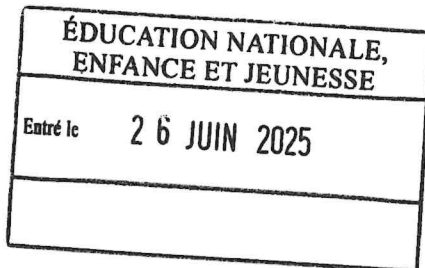




TRIBUNAL ADMINISTRATIF
Cabinet du Président

Monsieur le Ministre de l'Education
Nationale, de l'Enfance et de la
Jeunesse
33, Rives de Clausen
L-2165 Luxembourg



Luxembourg, le 24 juin 2025

Monsieur le Ministre,

Conc. : **Amendements gouvernementaux au projet de loi portant aide, soutien et protection aux mineurs, aux jeunes et aux familles**

J'accuse bonne réception de votre courrier du 20 mai 2025 sollicitant l'avis du tribunal administratif par rapport aux amendements gouvernementaux au projet de loi portant aide, soutien et protection aux mineurs, aux jeunes et aux familles, tels qu'approuvés par le Conseil de gouvernement dans sa séance du 7 mai 2025.

Lesdits amendements gouvernementaux n'appellent pas à ce stade d'observations particulières de la part du tribunal administratif.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Président du tribunal administratif
Marc Sinnen